

Chers parents,

Après un abattement de quelques jours, la force me revient car l'innocence est en moi.

Mes accusateurs ont triomphé mais mon avocat Coty tient dans ses mains et a à sa disposition tout ce qui peut démontrer que je suis victime de fausses accusations. J'ai dans moi la preuve...J'ai certainement espoir de voir venir à ma place les menteurs de profession et la justice n'a pas le droit de me condamner ; je le crie à haute voix : c'est une erreur, je le veux bien, mais des hommes devant une pareille erreur sont responsables ; ils ont montré trop peu d'attention au sujet de savoir si réellement ce que mes accusateurs disaient était vrai ou faux.

Monsieur Genet, gérant, et Geeroms, secrétaire général, Monsieur Fauvel, docteur, et encore une quantité d'honorables personnes qui assistaient à nos réunions ont donc le droit de protester que dans une réunion de 600 personnes un secrétaire ait fait voter à mains levées la mort de trois personnes dont même je n'avais jamais travaillé avec eux.

Ce n'est pas du parti pris qu'il faut dans un jury, c'est une conscience. Ma condamnation est arbitraire. Croire à une pareille chose à cette époque que, dans les réunions publiques, des secrétaires de syndicats auraient le droit de pousser pareille audace et lâcheté. Horreur et ignominie complète !

Non ce n'est pas de la justice, c'est un parti pris contre la cause syndicaliste et cependant les patrons ont le droit d'appartenir à un syndicat ! Pourquoi nous ouvriers, n'aurions nous pas le droit de nous syndiquer ?

Je vais écrire à mon défenseur. C'est bien embêtant car toutes nos économies vont se retrouver mangées ; enfin, il y aura bien des personnes de cœur qui connaissent notre situation et savent que je suis victime que de formidables mensonges.

Ayons du courage et ne manquons pas d'énergie ; surtout si vous savez tous mon innocence, elle est prouvée par les frères Boyer, elle le sera pour moi.

Bonjour chère Julia, on te rendra ton Jules ; c'est une affaire de temps, la victime n'en sera que plus belle mais je t'assure que j'ai reçu un sale coup ; va je reviendrai.

Bonjour à tous les amis, à ta mère, à mon très cher père qui fut bien dupe l'autre jour, et la mère aussi, unissez-vous et restez à vous aimer. Bonjour Julia car c'est à toi que ma pensée va souvent ; oui c'est malheureux car en ce moment je devrais être en liberté je suis innocent, tout ce que l'on me reproche n'est qu'un mensonge.

Courage à Louis et à Corneille, courage et nous serons vainqueurs. Je suis rentré la tête haute et j'en sortirai de même.

Charles, j'ai quelque chose à te dire. Devant les assises, il y a Auguste Lepretre qui a dit que sur 600 personnes, il n'y en avait qu'une seule qui n'avait pas voté la mort parce que cet homme était sourd ; Cela avait-il seulement du bon sens ?

Ils veulent nous faire croire que s'ils avaient entendu voter la mort des personnes, ils ne l'auraient pas dit ; ils seraient plus des hommes, car moi j'estime que dans une grève, on n'a pas toujours le pouvoir de ne pas travailler, la femme et les enfants sont avant tout !

Ils auraient du mal à le dire, car jamais, jamais on aurait fait pareille chose. On ne fait pas tuer un de ses semblables dans le syndicat ; on a pour habitude de s'aimer tous.

Dongé était un homme qui avait le droit d'avoir ses idées, nous avons bien les nôtres.

C'est l'alcool qui est malheureusement la cause de tout ça mais pas.

Jules Durand.